

« EPI : Formation de motivation à leur utilisation (port) » ½

Réf : 2025/2026 – Synd TP77

N° Existence : 11 75 54765 75

Objet : La formation au « port des EPI » dans un but de Prévention des accidents et maladies. Il s'agit de motiver, de provoquer une **prise en conscience**.

Personnes concernées : Tous les salariés :

- Les compagnons et opérationnels pour eux-mêmes afin de créer un besoin de s'auto-protéger,
- Les encadrants de proximité, chefs d'équipe, contremaître, maîtrise ... afin de leur apporter une posture, de l'argumentation pour intervenir auprès des compagnons de façon plus adaptée ... et avoir « valeur d'exemple ».

Objectifs : Que **chacun des participants sache à la fin de la formation :**

- Quels sont les conséquences possibles du non-port des EPI = SANS
 - Les EPI concernent tout le monde, mais pas les mêmes partout : QUI
 - A quoi servent les EPI, concrètement, sur les chantiers = POURQUOI
 - Les types d'EPI et comment les choisir pour qu'ils soient utiles : COMMENT
 - Pour quels types d'intervention en faut-il : avoir le bon réflexe : QUAND
- => un EPI n'est utile que s'il est adapté, donc porté = Savoir le choisir avec raison.**

Contenu : Accueil et présentation.

Introduction : importance des EPI dans la prévention des AT et MP

Pourquoi les EPI :

- Les statistiques des accidents liés au « **non-port d'EPI** », leur rôle dans la hiérarchie de gravité des accidents,
- Les aspects réglementaires : EPC et EPI.

Les EPC :

- Les EPC dont les « barrières défensives »,
- L'importance d'un BON balisage : atelier.

Pour QUI les EPI : *avec atelier*

- Les risques professionnels concernés,
- Les métiers concernés
- **Cas pratiques** : travail sur situations projetées.

Les EPI, oui mais lesquels ? *avec atelier*

- Présentation des différents EPI : types, normes ... Chaussures, casques, lunettes, gants, protections auditives, masques, harnais ...

Comment choisir ses EPI : *avec atelier*

- Critère de choix N°1 : adaptation aux risques,
- Les importants : confort, adaptabilité, normes,
- **Démonstration** : présentation d'EPI
- **Atelier pratique** : choisir les bons EPI / scenarii

Apprentissage : Comment bien utiliser ses EPI et respecter les BP* :

- Les **Bonnes Pratiques** d'utilisation,
- Les consignes d'entretien et de stockage,
- Savoir détecter l'usure et la non-conformité,
- Démonstration puis mise en situation en salle : choisir et utiliser soi-même certains EPI
⇒ Les stagiaires se corrigent entre-eux.

Atelier d'échanges et de pratique :

- ⇒ *Renforcement par la pratique*
- Jeux de rôles sur le choix et le port des EPI.
- Débriefing collectif

Synthèse collective : Ce qu'il faut retenir.

Évaluation de la formation

« EPI : Formation de motivation à leur utilisation (port) » 2/2

Réf : 2025/2026 – Synd TP77

N° Existence : 11 75 54765 75

Méthodes pédagogiques : La pédagogie est basée sur des exposés et des échanges, des démonstrations et des mises en pratique en salle. **Formation très interactive, composée aussi selon les attentes des participants, grâce à l'expertise du formateur.**

Objectifs de fond : Éviter les accidents physiques liés au non-port des EPI ou à leur mauvaise utilisation, limiter le risque de futures maladies professionnelles => **en éviter la désorganisation et les coûts.**

Durée : 1 jour par groupes de 6 à 12 personnes maximum, pour permettre à chacun de participer et d'être en sécurité lors de mises en pratique alternatives.

Les prérequis : Aucun

Le formateur : Il sera choisi pour sa triple compétence :

- La connaissance et l'expérience du milieu TP et chantiers et de ses contraintes,
- La compétence en matière d'utilisation des EPI,
- Le savoir-faire pédagogique pour convaincre dans la bonne humeur.

Lieux : Celui de votre choix.

Tarif : Pour cette formation adaptée, nous vous proposons un tarif de **285 €ht/ jour / stagiaire.** Session maintenue à partir de 6 participants. Repas non compris.

Dates : Elles seront définies en fonction de vos besoins et disponibilités.

Des options ont été posées les 05 et 10 février 2026.

Toutes nos formations sont couvertes par une obligation de confidentialité réciproque, un accord tripartite pouvant être signé.